



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Brillier par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 8 juillet 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-07-253 / DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE - TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU**

CONSIDÉRANT la correspondance transmise à la municipalité de Saint-Valère par la Coordination du Parcours de la Fondation Charles-Bruneau afin d'organiser la 28^e édition du tour CIBC, œuvrant à la prévention des dépendances par la promotion des saines habitudes de vie; sollicitant une demande de partenariat financier;

CONSIDÉRANT l'objectif philanthropique de cette activité qui consiste à procurer aux enfants atteints de cancer au Québec les meilleures chances de guérison par le financement de la recherche et de projets dédiés à l'héмато-oncologie pédiatrique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'octroyer une autorisation devant faciliter la traversée de notre territoire par les cyclistes, le jeudi 4 juillet, en fonction des horaires et modalités indiqués ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu :

- **QUE** le conseil répond favorablement à la demande produite par la Fondation Charles-Bruneau autorisant les cyclistes qui prendront part à la 28^e édition du tour CIBC de traverser le territoire de la municipalité de Saint-Valère, le jeudi 4 juillet, en fonction des horaires et modalités indiqués.
- **QUE** soit transmise une copie de cette résolution à la coordination de la Fondation Charles-Bruneau;

Adopté à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **11 juillet 2024**.

Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier